

COÛT DE LA COTISATION SELON LA DATE D'OBTENTION DU PERMIS ET LA SITUATION DU CANDIDAT

Technologue en physiothérapie

DATE D'OBTENTION DU PERMIS	SITUATION DU CANDIDAT	COTISATION	FONDS DE RECHERCHE CLINIQUE EN PHYSIOTHÉRAPIE	ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE (TAXES NON APPLICABLES)	CONTRIBUTION OBLIGATOIRE AU FINANCEMENT DE L'OFFICE DES PROFESSIONS (TAXES NON APPLICABLES)	TPS (5 %)	TVQ (9,975%)	MONTANT TOTAL
Avril, mai, et juin 2022	Membre régulier qui exercera en milieu privé ou en milieu privé et public ou sans emploi	523,50 \$	15,00 \$	25,07 \$	29,00 \$	26,93 \$	53,72 \$	673,22 \$
	Membre régulier qui exercera uniquement en milieu public avec assurance de l'Ordre	523,50 \$	15,00 \$	11,99 \$	29,00 \$	26,93 \$	53,72 \$	660,14 \$
Juillet 2022	Membre régulier qui exercera en milieu privé ou en milieu privé et public ou sans emploi	392,67 \$	15,00 \$	25,07 \$	29,00 \$	20,38 \$	40,67 \$	522,79 \$
	Membre régulier qui exercera uniquement en milieu public avec assurance de l'Ordre	392,67 \$	15,00 \$	11,99 \$	29,00 \$	20,38 \$	40,67 \$	509,71 \$

COÛT DE LA COTISATION SELON LA DATE D'OBTENTION DU PERMIS ET LA SITUATION DU CANDIDAT

Technologue en physiothérapie

DATE D'OBTENTION DU PERMIS	SITUATION DU CANDIDAT	COTISATION	FONDS DE RECHERCHE CLINIQUE EN PHYSIOTHÉRAPIE	ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE (TAXES NON APPLICABLES)	CONTRIBUTION OBLIGATOIRE AU FINANCEMENT DE L'OFFICE DES PROFESSIONS (TAXES NON APPLICABLES)	TPS (5 %)	TVQ (9,975%)	MONTANT TOTAL
Août 2022	Membre régulier qui exercera en milieu privé ou en milieu privé et public ou sans emploi	349,04 \$	15,00 \$	25,07 \$	29,00 \$	18,20 \$	36,32 \$	472,63 \$
	Membre régulier qui exercera uniquement en milieu public avec assurance de l'Ordre	349,04 \$	15,00 \$	11,99 \$	29,00 \$	18,20 \$	36,32 \$	459,55 \$
Septembre 2022	Membre régulier qui exercera en milieu privé ou en milieu privé et public ou sans emploi	305,41 \$	15,00 \$	25,07 \$	29,00 \$	16,02 \$	31,96 \$	422,46 \$
	Membre régulier qui exercera uniquement en milieu public avec assurance de l'Ordre	305,41 \$	15,00 \$	11,99 \$	29,00 \$	16,02 \$	31,96 \$	409,38 \$

COÛT DE LA COTISATION SELON LA DATE D'OBTENTION DU PERMIS ET LA SITUATION DU CANDIDAT

Technologue en physiothérapie

DATE D'OBTENTION DU PERMIS	SITUATION DU CANDIDAT	COTISATION	FONDS DE RECHERCHE CLINIQUE EN PHYSIOTHÉRAPIE	ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE (TAXES NON APPLICABLES)	CONTRIBUTION OBLIGATOIRE AU FINANCEMENT DE L'OFFICE DES PROFESSIONS (TAXES NON APPLICABLES)	TPS (5 %)	TVQ (9,975%)	MONTANT TOTAL
Octobre 2022	Membre régulier qui exercera en milieu privé ou en milieu privé et public ou sans emploi	261,78 \$	15,00 \$	25,07 \$	29,00 \$	13,84 \$	27,61 \$	372,30 \$
	Membre régulier qui exercera uniquement en milieu public avec assurance de l'Ordre	261,78 \$	15,00 \$	11,99 \$	29,00 \$	13,84 \$	27,61 \$	359,22 \$
Novembre 2022	Membre régulier qui exercera en milieu privé ou en milieu privé et public ou sans emploi	218,15 \$	15,00 \$	25,07 \$	29,00 \$	11,66 \$	23,26 \$	322,14 \$
	Membre régulier qui exercera uniquement en milieu public avec assurance de l'Ordre	218,15 \$	15,00 \$	11,99 \$	29,00 \$	11,66 \$	23,26 \$	309,06 \$

COÛT DE LA COTISATION SELON LA DATE D'OBTENTION DU PERMIS ET LA SITUATION DU CANDIDAT

Technologue en physiothérapie

DATE D'OBTENTION DU PERMIS	SITUATION DU CANDIDAT	COTISATION	FONDS DE RECHERCHE CLINIQUE EN PHYSIOTHÉRAPIE	ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE (TAXES NON APPLICABLES)	CONTRIBUTION OBLIGATOIRE AU FINANCEMENT DE L'OFFICE DES PROFESSIONS (TAXES NON APPLICABLES)	TPS (5 %)	TVQ (9,975%)	MONTANT TOTAL
Décembre 2022	Membre régulier qui exercera en milieu privé ou en milieu privé et public ou sans emploi	174,52 \$	15,00 \$	25,07 \$	29,00 \$	9,48 \$	18,91 \$	271,98 \$
	Membre régulier qui exercera uniquement en milieu public avec assurance de l'Ordre	174,52 \$	15,00 \$	11,99 \$	29,00 \$	9,48 \$	18,91 \$	258,90 \$
Janvier 2023	Membre régulier qui exercera en milieu privé ou en milieu privé et public ou sans emploi	130,89 \$	15,00 \$	25,07 \$	29,00 \$	7,30 \$	14,55 \$	221,81 \$
	Membre régulier qui exercera uniquement en milieu public avec assurance de l'Ordre	130,89 \$	15,00 \$	11,99 \$	29,00 \$	7,30 \$	14,55 \$	208,73 \$

COÛT DE LA COTISATION SELON LA DATE D'OBTENTION DU PERMIS ET LA SITUATION DU CANDIDAT

Technologue en physiothérapie

DATE D'OBTENTION DU PERMIS	SITUATION DU CANDIDAT	COTISATION	FONDS DE RECHERCHE CLINIQUE EN PHYSIOTHÉRAPIE	ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE (TAXES NON APPLICABLES)	CONTRIBUTION OBLIGATOIRE AU FINANCEMENT DE L'OFFICE DES PROFESSIONS (TAXES NON APPLICABLES)	TPS (5 %)	TVQ (9,975%)	MONTANT TOTAL
Février 2023*	Membre régulier qui exercera en milieu privé ou en milieu privé et public ou sans emploi	87,26 \$	15,00 \$	25,07 \$	29,00 \$	5,13 \$	10,20 \$	171,66 \$
	Membre régulier qui exercera uniquement en milieu public avec assurance de l'Ordre	87,26 \$	15,00 \$	11,99 \$	29,00 \$	5,13 \$	10,20 \$	158,58 \$
Mars 2023*	Membre régulier qui exercera en milieu privé ou en milieu privé et public ou sans emploi	43,63 \$	15,00 \$	25,07 \$	29,00 \$	2,93 \$	5,85 \$	121,48 \$
	Membre régulier qui exercera uniquement en milieu public avec assurance de l'Ordre	43,63 \$	15,00 \$	11,99 \$	29,00 \$	2,93 \$	5,85 \$	108,40 \$

Le candidat qui obtient un permis en février ou mars, doivent prévoir que son permis sera valide pour une très courte période, soit, jusqu'au 31 mars et qu'il devra procéder au renouvellement de son inscription pour la prochaine année, au plus tard le 31 mars.